



Succession familiale suite au décès de ma mère

Par **ilien**, le **09/03/2014** à **09:43**

[fluo]bonjour[/fluo] (**marque de politesse**)

Ma mère, veuve, est décédée il y a 1 an laissant 11 héritiers (devant notaire). Mais, l'un d'entr'eux conditionne son accord au règlement de la succession de son mari décédé dans un courrier adressé à tous les héritiers:

"je ne donnerai cette nouvelle procuration que dans le cadre du règlement global de la succession entre les enfants de mon mari et moi-même".

Que pouvons-nous faire pour sortir de cette situation de blocage?

Meilleures salutations